



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gers

DECLARATION OBLIGATOIRE D'INTENTION DE GREVE

Cette déclaration destinée à la mise en place du service d'accueil minimum ne concerne que les enseignants titulaires ou stagiaires exerçant des fonctions d'enseignement dans une école.

Les directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale ne sont pas comptés dans cet effectif.

DIPER

Cette déclaration n'a pas à être complétée par les CPAIEN/CPEPS/CPD.

Référence
MC-2018

Réf : loi n°2008-790 du 20 août 2008

Dossier suivi par
Marylène CAULLET

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Affectation :

Téléphone
05 67 76 51 20
Mél.
diper32@ac-toulouse.fr

Précisez si affectation : ZIL/BD RASED

Code RNE de l'établissement d'exercice (Numéro à 7 chiffres commençant par 032)

.....

10, place Jean David
32000 AUCH

Etablissement d'exercice le jour de la grève :

Déclare :

Avoir l'intention de faire grève le

A, le.....

(signature)

Ce formulaire doit parvenir à la DSDEN-DIPER (division des personnels)

Mél : diper32@ac-toulouse.fr